

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

CANTON
D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 octobre 2024

DCM : N° 2024-10-07

**OBJET : ASSAINISSEMENT – CREATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT RUE DE
SOUS-VELLES**

**L'an deux mil vingt-quatre
Le trente octobre**

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le
ID : 025-200082758-20241030-2024_10_07-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 06/11/2024
Convocation du Conseil du
26/10/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 3

Résultat du vote :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David BOILLIN, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Michel DARTEVEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une canalisation d'assainissement Rue de Sous-Velles.

Il rappelle qu'une demande d'AMO a été demandée à l'entreprise BEJ pour procéder au chiffrage estimatif et à une consultation d'entreprises et à l'analyse des offres.

Deux entreprises ont été sollicités pour la création de cette canalisation et ces deux entreprises ont fait une offre.

L'analyse des offres par l'entreprise BEJ donne les résultats suivants :

- TP BONNEFOY JC : 34 259.40 € HT (soit 41 111.28 € TTC)
- TP CLEMENT GAILLARD : 39 114.10 € HT (soit 46 936.92 € TTC)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise TP BONNEFOY JC pour effectuer la création d'une canalisation d'assainissement Rue de Sous-Velles.

Fait et délibéré en séance sus dite

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

